

-
AYTRÉ**ARRÊTÉ DU 1^{er} AVRIL 2026****Objet : Régie de recettes Epicerie sociale » - Fin de missions du régisseur**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.1617-1 et suivants relatifs à l'organisation des régies ;

Vu l'arrêté N°5 du 10 mars 2011 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la Régie de Recettes « Epicerie Sociale » ;

Vu l'arrêté N°6 du 10 mars 2011 portant nomination du régisseur et des mandataires suppléants régie de recette « Epicerie Sociale » ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes et montant du cautionnement imposé aux agents ;

N° : A05_26

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28 avril 2026.

ARRÊTÉ :**Article premier**

A compter du 01 avril 2026, il est mis fin aux missions de Madame RICHARD Véronique en qualité de régisseur de la régie « Epicerie Sociale ».

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Comptable Public
- Le régisseur

Fait à Aytré, le 12/05/26

La Vice-Présidente,



Valentine CHATENAY-MORENO

Le régisseur titulaire
Précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Veronique RICHARD